



Paris, le 30 avril 2019

Cher Actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'assemblée générale mixte des actionnaires de la société CRITEO S.A. (la « **Société** ») qui se réunira le **16 mai 2019 à 10 heures, au siège social**, (l'« **Assemblée Générale** »), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour figurant en annexe aux présentes.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à l'Assemblée Générale.

Il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'inscription, le **14 mai 2019 à zéro heure, heure de Paris**, des actions au nom de l'actionnaire ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte dans les comptes nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, la société BNP Paribas Securities Services.

Vous disposez de plusieurs possibilités pour participer à l'Assemblée Générale :

- y assister personnellement,
- voter par correspondance, ou
- vous y faire représenter.

Pour assister personnellement à l'Assemblée Générale, vous pouvez (i) demander une carte d'admission à BNP Paribas Securities Services par simple courrier ou (ii) vous présenter directement, le jour de l'Assemblée Générale, au guichet prévu à cet effet, muni d'une pièce d'identité.

Si vous ne pouvez pas assister personnellement à l'Assemblée Générale, vous pouvez (i) voter par correspondance ou (ii) être représenté en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ou à votre conjoint ou au partenaire avec lequel vous avez conclu un pacte civil de solidarité ou à un autre actionnaire.

A cet effet, vous pouvez demander à BNP Paribas Securities Services un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration et le renvoyer à BNP Paribas Securities Services à l'adresse ci-dessous. Les demandes de formulaires doivent parvenir à BNP Paribas Securities Services (Service Assemblées Générales), à l'adresse indiquée ci-dessous, six jours au moins avant la date prévue de l'Assemblée Générale, soit le **10 mai 2019** au plus tard.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par BNP Paribas Securities Services, au plus tard le **12 mai 2019**.

Nous vous précisons que tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ne peut plus choisir un autre mode de participation.

Toutes les correspondances et formulaires sont à adresser à :

BNP Paribas Securities Services
Les Grands Moulins de Pantin
Service Assemblées Générales
9, rue du Débarcadère
91761 Pantin Cedex - France
Tél. : 01.57.43.02.30

Tous les documents qui, d'après la loi, doivent être communiqués à l'occasion de l'Assemblée Générale seront tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Pour retrouver les informations concernant l'Assemblée Générale en ligne, vous pouvez également consulter le site Investisseurs de CRITEO : <http://criteo.investorroom.com/annuals>.

Veillez agréer, Cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jean-Baptiste Rudelle', is centered on the page. The signature is fluid and somewhat abstract, with several overlapping loops and strokes.

Pour le Conseil d'administration
Jean-Baptiste Rudelle
Président-directeur général

PJ : ordre du jour de l'Assemblée Générale

ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE MIXTE DU 27 JUIN 2018

Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

1. renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Hubert de Pesquidoux,
2. renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Nathalie Balla,
3. renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Rachel Picard,
4. ratification de la nomination à titre provisoire par le Conseil d'administration de Madame Marie Lalleman en qualité d'administrateur,
5. avis consultatif sur la rémunération versée par la Société aux *named executive officers* de la Société,
6. approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
7. approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
8. quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
9. affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
10. ratification d'une convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce (*Indemnification Agreement conclu entre la Société et Monsieur Jean-Baptiste Rudelle*),
11. approbation d'une convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce (*Indemnification Agreement conclu entre la Société et Monsieur Benoit Fouillard*),
12. ratification d'une convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce (*Indemnification Agreement conclu entre la Société et Monsieur Hubert de Pesquidoux*),
13. ratification d'une convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce (*Indemnification Agreement conclu entre la Société et Monsieur James Warner*),
14. ratification d'une convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce (*Indemnification Agreement conclu entre la Société et Madame Sharon Fox Spielman*),
15. ratification d'une convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce (*Indemnification Agreement conclu entre la Société et Monsieur Edmond Mesrobian*),
16. ratification d'une convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce (*Indemnification Agreement conclu entre la Société et Madame Nathalie Balla*),
17. ratification d'une convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce (*Indemnification Agreement conclu entre la Société et Madame Rachel Picard*),
18. autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément aux dispositions de l'article L. 225-209-2 du Code de commerce,

Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

19. autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions conformément aux dispositions de l'article L. 225-209-2 du Code de commerce,
20. fixation du nombre maximum de membres du Conseil d'administration - Modification corrélatrice de l'article 11.1 des statuts de la Société,
21. délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre et

attribuer des bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées,

22. fixation du nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises ou acquises en vertu des autorisations objets des quinzième (autorisation à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions), seizième (autorisation à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions au personnel salarié de la Société et de ses filiales) et dix-septième (autorisation à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions de performance aux dirigeants sociaux et certains membres du personnel salarié de la Société et de ses filiales) résolutions de l'assemblée générale mixte du 28 juin 2017 et en vertu du point 21 ci-dessus,
23. délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées,
24. délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier,
25. délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription réalisée en vertu de la délégation visée aux points 23 et 24 ci-dessus,
26. délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres,
27. délégation à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant au plan d'épargne d'entreprise.